

COMPTE RENDU de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 4 mars 2020

Par suite d'une convocation en date du 28 février 2020, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Saint-Dézéry se sont réunis dans la salle du conseil municipal à 18h, sous la présidence de Monsieur Frédéric **PLATON**, Maire de la commune.

Présents : Jany **DURAND**, Jean Pierre **GRASSET**, Evelyne **JANIN**, Katy **MAESTRALI**, André **MICHEL**, Frédéric **PLATON**, Michel **POINDRON**, Aurélie **DUPIN**, Régine **VARGAS**

Absents : Claude **REMY**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

La séance est ouverte à 18h. Le président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un ou d'une secrétaire pris dans le sein du conseil. André **MICHEL** est désigné secrétaire de séance.

Après lecture, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 février 2020 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

1. Vote du Compte administratif 2019

André MICHEL 1er Adjoint est désigné président de séance.

Madame Turion, secrétaire de mairie, procède à la lecture du détail des dépenses et des recettes, des sections de fonctionnement et d'investissement.

Les résultats apparaissant à la clôture de l'exercice 2020 sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	222 062,69 €	183 099,22 €	405 161,91 €
Recettes	314 841,33 €	56 264,02 €	371 105,35 €
Excédent de clôture 2019	92 778,64 €	-126 835,20 €	-34 056,56 €
Excédent/déficit reporté 2018	209 238,66 €	6 452, 88€	215 691.54 €
Résultat de clôture 2019	302 017,30 €	-120 382,32 €	181 634,98 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019

Résultat de clôture :	302 017,30 €
Affectation obligatoire à la section d'investissement	120 382,32 €
Solde disponible en fonctionnement	181 634,98 €

Au 31 décembre 2019, le résultat définitif est donc de 181 634,98 €.

Le Conseil Municipal procède au vote du Compte Administratif 2019.

Le Compte Administratif 2019 tel que présenté est voté à l'unanimité par les membres présents.

2. Vote du compte de gestion 2019

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion transmis par le Receveur Municipal. Il est en parfaite adéquation avec le Compte Administratif.

Il est voté à l'unanimité par les membres présents.

3. Affectation du résultat de fonctionnement 2019

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019, statue sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2019 et constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 302 017,30€, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : 120 382,32 € affecté à la section d'investissement, ce qui laisse un solde disponible en fonctionnement de 181 634,98€.

L'affectation du résultat de fonctionnement 2019 est votée à l'unanimité par les membres présents.

Questions diverses

► Attribution des tours de garde aux élections municipales des 15 et 22 mars 2020

Les élections municipales sont organisées les 15 et 22 mars 2020.

A Saint-Dézéry le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.

La composition du bureau est la suivante :

- Président : Frédéric PLATON
- Secrétaire : Evelyne JANIN
- Assesseurs : André MICHEL et Jean Pierre GRASSET.

Les tours de garde sont établis selon une périodicité de 2 heures.

► Echarpe du Maire

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de conserver l'écharpe de Maire qu'il a portée lors des cérémonies officielles pendant ses mandats successifs.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h.

Le Secrétaire

Le Maire